

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS



Partout dans le monde, les droits des femmes et les politiques climatiques perdent du terrain face aux forces de la déréglementation. Les femmes et les filles sont souvent en première ligne face aux impacts du changement climatique, en particulier parmi les groupes marginalisés ou ceux confrontés à la pauvreté et aux conflits. Les politiques climatiques qui n'en tiennent pas compte présentent des lacunes. Pour répondre à ces enjeux, le Lobby européen des femmes a mené pendant deux ans un projet nommé « Women in Climate ». Ce projet a permis de recueillir des données et des retours d'expérience auprès d'un large éventail d'acteurs issus de six États membres de l'Union européenne (UE) afin d'élaborer un ensemble de recommandations politiques formulées à partir des réalités de terrain. Ce document vise à porter ces recommandations au niveau européen et à les traduire en propositions concrètes centrées sur une plus grande intégration institutionnelle au niveau de l'UE.

Pour lutter efficacement contre le changement climatique sans porter atteinte aux droits des femmes, le Lobby européen des femmes a formulé une série de recommandations portant sur : l'intégration institutionnelle de l'égalité de genre ; la représentation des femmes et leur participation réelle à l'élaboration des politiques environnementales ; le financement, l'emploi et la transition écologique ; l'éducation et la formation ; ainsi que des mécanismes d'évaluation et de suivi.

Intégration institutionnelle

Les évaluations de l'impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes, fondées sur une approche intersectionnelle intégrant la dimension de genre, doivent devenir une obligation systématique, tant ex ante qu'ex post dans l'ensemble du cadre juridique de l'UE en matière de climat, y compris la loi européenne sur le climat, le Pacte vert pour l'Europe et les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC). La Commission européenne devrait également intégrer des indicateurs de genre dans les règlements des programmes, exigeant des États membres qu'ils soumettent un « chapitre sur l'égalité » dans tous les plans de mise en œuvre. Le respect de ces exigences devrait faire l'objet d'un suivi afin que les conclusions éclairent l'élaboration des politiques plutôt que de devenir une formalité procédurale.

Pour garantir la fiabilité des évaluations de l'impact sur l'égalité et des PNEC, des données ventilées par sexe ainsi qu'une méthodologie robuste sont essentielles. **L'Agence européenne pour l'environnement et Eurostat doivent définir et publier des indicateurs harmonisés ventilés par sexe pour la transition écologique,** couvrant notamment l'emploi, l'accès aux financements, le temps consacré aux soins non rémunérés et la précarité énergétique. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait diriger l'élaboration d'un modèle commun d'évaluation de l'impact sur l'égalité, suivre les progrès des États membres et créer et coordonner un observatoire de l'UE sur le genre et le climat. La Commission européenne devrait mettre en place une instance interservices permanente pour assurer la cohérence des politiques et intégrer les considérations sociales et sanitaires. L'UE devrait également développer et diffuser des outils de participation tenant compte de la dimension de genre pour soutenir les organisations et les ONG dans les processus de consultation.

En outre, la protection des femmes et des filles touchées par les déplacements induits par le climat doit être intégrée dans les politiques de l'UE et nationales en matière de migration et de changement climatique. Les personnes déplacées par le changement climatique doivent être reconnues comme un groupe prioritaire dans le cadre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, avec une protection et un accompagnement tenant compte de la dimension de genre alignés sur les normes internationales en matière de droits de l'homme. La planification d'urgence doit inclure des clauses standard sur la violence fondée sur le sexe, et les politiques d'adaptation au climat et de préparation aux catastrophes doivent explicitement tenir compte des vulnérabilités spécifiques des femmes âgées et des femmes handicapées.

Représentation et participation

Les femmes restent sous-représentées dans les processus décisionnels à travers l'UE. La gouvernance des politiques climatiques ne fait pas exception. **L'UE doit promouvoir la parité femmes-hommes à tous les niveaux de prise de décision et dans l'ensemble des secteurs de la société**, et institutionnaliser la gouvernance de la parité femmes-hommes dans les mécanismes climatiques européens et nationaux. L'UE devrait fixer des objectifs pour la représentation des femmes dans les secteurs à prédominance masculine liés au climat.

Pour ce faire, **les programmes de l'UE devraient travailler plus étroitement avec les organisations locales de défense des droits des femmes** et aller au-delà de la consultation traditionnelle (par exemple, les assemblées citoyennes). L'UE doit investir dans une communication publique inclusive sur la politique climatique, et la Commission européenne devrait également élaborer un plan d'action de la société civile européenne sur le genre et le climat.

Financement, emploi et transition écologique

La budgétisation sensible au genre doit être rendue obligatoire dans tous les mécanismes de financement climatique de l'UE, avec une ligne budgétaire dédiée à l'égalité de genre et à l'action climatique féministe dans le cadre financier pluriannuel. Les dépenses de l'UE devraient également adopter un système de marqueurs de genre inspiré par celui du Comité d'aide au développement de l'OCDE, accompagné d'un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil. Les marchés publics et les programmes de financement vert de l'UE devraient inclure des clauses sur l'égalité de rémunération pour un travail égal, et les dispositifs de reconversion et les nouvelles compétences liées à la transition écologique devraient donner la priorité aux femmes. La recherche sur les impacts du changement climatique sur la santé des femmes devrait être financée afin d'étayer des politiques fondées sur des données probantes.

Des lignes de financement dédiées, à travers des instruments tels que le Fonds pour une transition juste, le Fonds social pour le climat, le Fonds de cohésion, Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV), LIFE et Horizon Europe, devraient soutenir les initiatives portées par des femmes, en accordant une attention particulière aux zones rurales. Des subventions de fonctionnement pluriannuelles ainsi qu'un fonds dédié fournissant un soutien et une protection rapides aux défenseuses des droits des femmes devraient être créés. Les programmes de l'UE devraient financer des programmes de mentorat, de leadership et de renforcement des capacités pour les femmes dans les secteurs de la transition écologique, et les programmes de financement devraient soutenir la recherche sur les impacts des solutions climatiques sur différents groupes de population, y compris les femmes marginalisées.

En outre, les instruments de financement soutenant une transition écologique et juste doivent allouer des ressources à l'économie des activités de soin et d'accompagnement, en reconnaissant ce secteur comme essentiel, faiblement émetteur de carbone et crucial pour la résilience sociale et la durabilité. L'UE devrait élaborer des réformes fiscales sensibles au genre et aux soins, et lier explicitement l'adaptation au climat à la protection sociale dans le cadre du socle européen des droits sociaux et du Fonds social européen+. Les informations sur le financement devraient être accessibles et les procédures de candidature devraient être simples à suivre pour toutes et tous, y compris les femmes marginalisées et les femmes issues de milieux divers. Une base de données publique de l'UE sur le financement climatique sensible au genre devrait être créée, répertoriant les projets soutenus et indiquant leur niveau de prise en compte de l'égalité de genre.

Éducation et formation

L'UE devrait lancer des campagnes d'information et de sensibilisation à l'échelle de l'UE sur le genre et la justice climatique, et aider les États membres à produire du matériel pédagogique accessible sur la politique climatique et l'intégration de la dimension de genre, en tenant compte des impacts du changement climatique sur la santé mentale, y compris l'anxiété climatique chez les jeunes femmes. L'Espace européen de l'éducation et Erasmus+ devraient promouvoir l'éducation au développement durable et à l'égalité dans tous les programmes scolaires, notamment par des incitations financières favorisant la participation intergénérationnelle. L'UE devrait également établir et appliquer des lignes directrices sur la désinformation pour les grandes entreprises technologiques, en reconnaissant que les technologies émergentes peuvent aider ou nuire à l'information du public sur ces questions.

Suivi et évaluation

Sur la base de mécanismes fiables de collecte de données ventilées par sexe, la Commission européenne devrait publier un rapport annuel de l'Union européenne sur les femmes et le climat, examiné par le Parlement européen, et instaurer un dialogue interinstitutionnel ainsi que des auditions publiques annuelles sur les femmes et le climat.

